

-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2016- COMPTE-RENDU

Le lundi 11 avril 2016, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 50 délégués étaient présents. Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Francis SIGOIRE, Maire de Bèlignieux Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Romain DAUBIE, Maire de Montluel Marc GRIMAND, Maire de Pizay Daniel CHABERT, Représentant de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Pierre NIEL, Représentant de Beynost Jacques BERTHOU, Représentant de Miribel</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Antoine BALITAIN, Représentant de Mérygnat Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain Jean-Noël POUPLIER, Représentant de Poncin Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain Pierre BOCQUEL, Représentant de St Alban Jean-Michel BOULME, Représentant de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement de Varey Christian de BOISSIEU, Adjoint à Ambérieu-en-Bugey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambronay Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentant de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, Représentant de Bourg-saint-christophe Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Andrée BOZON, Représentante de Faramans André MOINGEON, Maire de Lagnieu Raymond DESSEIGNE, Représentant de Lagnieu Marilyn BOTTEX, Maire de Leyment Franck PLANET, Représentant de Loyettes Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux Paul VERNAY, Maire de Pérouges</p>	<p>Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc Pascal COLLIGNON, Maire de St Denis en Bugey Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Jean-Pierre HERMAN, Maire de Saint Jean de Niost Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Jacques ROLLAND, Représentant de St Vulbas Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brenaz Françoise VEYSSET, Maire de Vaux en Bugey Catherine THOLLON, Représentante de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</u> Jacky LAMBERT, Maire de Briord Simon ALBERT, Maire de Lhuis Jean-Jacques LANDRIEUX, Représentant de Lhuis Jean-Paul BIGLIA, Maire de Lompnaz Jean MARCELLI, Maire de Marchamp Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</u> Marcel CHEVE, Maire d'Argis Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey Liliane BLANC-FALCON, Représentant de Tenay</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCPA : Messieurs CABASSUT, DELMAS, DULOT, MANIGAND et LONGATTE 3CM : Messieurs MEANT, BOUVIER, DROGUE et GUILLET CCMP : Messieurs GADIOLET, BRUNET et MERCANTI CCRAPC : Madame GOY-CHAVENT et Messieurs BATAILLY, DULAURIER CCRCP : Mesdames RIGHETTI et GAILLARD CCVA : Madame GIRAUDET</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Madame la Présidente présente le compte administratif 2015. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

- pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2015 excédentaire de 108 808,27 €,
- pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2015 excédentaire de 79 992,81 €.

La Présidente précise que le résultat de fonctionnement de 2015 est excédentaire + **24 805,89 €**.

Concernant les investissements, le résultat de 2015 est déficitaire de – **41 392,04 €**.

Monsieur Jacques BERTHOU, 1^{er} Vice-président met au vote le compte administratif 2015 qui, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

COMPTE DE GESTION 2015

Afin d'arrêter l'exercice 2015, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception de Lagnieu, comptable du syndicat, à la somme de :

- + 108 808,27 € (résultat de clôture 2015) pour la section de fonctionnement,
- + 79 992,81 € (résultat de clôture 2015) pour la section d'investissement.

Les membres constatent également que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2015 ; c'est ainsi qu'à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2015 dressé par la trésorerie est approuvé.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

La Présidente rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2015 a été arrêté à la somme de 108 808,27 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2015 excédentaire de 24 805,59 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2014 excédentaire de 84 002,38 €

et précise que la section d'investissement a un excédent d'investissement de 79 992,81 €, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2015 déficitaire de - 41 392,04 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2014 excédentaire de 121 384,85 €

La Présidente propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- 108 808,27 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
- 79 992,81 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

A l'unanimité des présents, l'affectation des résultats de l'exercice 2015 est approuvée.

BUDGET PRIMITIF 2016

La Présidente explique qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2016. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 280 868 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 152 692 € pour la section d'investissement.

Madame SELIGNAN indique que le budget étant équilibré en investissement, il n'est pas nécessaire de virer un quelconque excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Eric BEAUFORT demande pourquoi le budget primitif 2016, dans sa section de fonctionnement, présente autant d'écart avec le budget réalisé 2015. Il lui est précisé que cet écart vient de la prise en compte du résultat de clôture qui survalue les recettes de fonctionnement. Par ailleurs, Mme la Présidente précise que la lecture attentive du budget primitif et des budgets réalisés montre que le syndicat mixte BUCOPA se trouve dans une situation de déficit structurel chronique de fonctionnement, à savoir que la différence entre les dépenses et les recettes incompressibles de fonctionnement font apparaître un déficit d'environ 25 000 €. Ce déficit sera en outre accentué dans les prochaines années par la fin des aides régionales au poste d'assistante, sur la partie CDRA. Ce déficit est pour l'heure comblé par le résultat excédentaire, mais il faudra dans les années à venir, être attentif à cette situation.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE DES 6 INTERCOMMUNALITES

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**

- *communauté de communes de la Côtière à Montluel,*
- *communauté de communes de Miribel et du Plateau,*
- *communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon,*
- *communauté de communes de l'Albarine,*
- *communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.*

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2016 est de 138 358 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2012 (entré en vigueur le 1er janvier 2015). Il est précisé toutefois que la répartition sera modifiée par les données transmises, courant mai-juin 2016, par la Préfecture de l'Ain.

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité les montants des contributions pour chaque communauté de communes, et prend acte de leur revalorisation.

RECHERCHE D'UN PARTENAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION SOCIALE

Madame la Présidente invite le comité syndical à se prononcer sur la mise en œuvre de l'action sociale pour le personnel de l'établissement public.

Elle rappelle que depuis le 21 février 2007 (date de publication de la loi au JO), les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale ; celles-ci en déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Le cadre législatif et réglementaire de l'action sociale étant ainsi posé, la Présidente invite les membres du comité syndical à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour les agents du syndicat mixte BUCOPA, un montant est proposé par la Présidente.

L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité cette proposition pour la mise en œuvre de l'action sociale.

PRESENTATION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LE CAUE et de la RandoSCoT sur la thématique des paysages

Elle explique que cette convention doit permettre la mise en œuvre des actions identifiées dans le SCoT en cours de révision.

Elle a pour objet en effet, la réalisation et la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère ainsi que la rédaction de cahiers de recommandations architecturales et paysagères qui auront pour vocation à être déclinés dans les documents d'urbanisme et servir d'outil d'aide à la décision pour tout projet d'aménagement sur le territoire.

Le contenu indicatif de la charte de qualité architecturale et paysagère figure par ailleurs en annexe de la présente convention.

Enfin, elle explique que des initiatives visant à sensibiliser les élus aux problématiques architecturales et paysagères pourront être menées dans le cadre d'un programme d'actions qui sera élaboré conjointement et décrit dans un document en annexe de la présente convention.

Il s'agit donc de proposer des visites de notre territoire aux élus et aux techniciens en charge de l'urbanisme des communes et communautés de communes du territoire afin de les sensibiliser à la problématique paysage lors de la réalisation d'aménagement. Ces « Rando Scot » réalisées en collaboration avec la DDT de l'Ain se dérouleront au mois de juin prochain.

Le CAUE conjointement avec la DDT présentent le projet de Rando Scot qu'ils se proposent de préparer en collaboration avec le syndicat mixte BUCOPA.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE DEFINIS DANS LE SCoT en cours d'élaboration

Madame la présidente rappelle que le SCoT en cours d'élaboration intègre conformément à la loi ALUR, l'obligation de formuler des «objectifs de qualité paysagère» et de prendre ainsi en compte les préoccupations paysagères dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans toutes les politiques pouvant avoir un effet sur les paysages.

Pour mener à bien ces objectifs, elle propose qu'une convention soit signée avec le CAUE pour nous accompagner dans ce travail qui comprendra :

- L'organisation d'une RandoSCoT sur le territoire dont l'objectif sera d'initier un mouvement collectif de sensibilisation des élus à la problématique de la prise en compte de la dimension paysagère et architecturale dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.
- La déclinaison de ces orientations est prévue sous la forme de la réalisation d'une charte architecturale et paysagère qui contiendrait :
 - une définition des objectifs de qualité paysagère identifiés sur le territoire du SCoT.
 - un état des lieux et des paysages du territoire.
 - Des cahiers de recommandations paysagères et architecturales pour traiter une thématique (par exemple, qualité paysagère des lieux d'activités économiques), ou bien une entité géographique ou paysagère ou bien l'échelle d'une intercommunalité pour les secteurs ruraux, d'une agglomération (2 à 5 communes) ou d'une ville. Ces cahiers auront vocation à être déclinés dans les documents d'urbanisme locaux.

A l'unanimité, l'assemblée accepte la signature de la convention avec le CAUE.

PRESENTATION DU PROJET DEFINITIF DE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS CONSOLIDE (D.O.O) APRES AVIS DES PPA

Avant de lui céder la parole, la présidente souhaite saluer la qualité du travail et le professionnalisme de Madame Bisson qui, avec son équipe du bureau d'études E.A.U., a accompagné le syndicat mixte BUCOPA tout au long de cette procédure de révision générale du SCoT. Elle remercie par ailleurs l'ensemble des élus du territoire qui ont participé activement à l'élaboration de ce document en notant que malgré la charge de travail des élus, notamment en cette période agitée pour les intercommunalités, la participation n'a pas faibli tout au long de ces 3 années intenses de travail.

Elle demande alors à Véronique Bisson de présenter au travers d'un exposé bref la présentation définitive du D.O.O

Elisabeth LAROCHE souhaite revenir sur la surface dédiée pour le commerce de l'extension ouest d'Ambérieu en Bugey. Elle s'inquiète en effet de voir inscrire dans le Scot une zone de 17 ha d'extension commerciale dans le projet de SCoT.

Il est rappelé que le SCoT a repris dans son projet la volumétrie globale et la ventilation proposée par la CCPA entre activité économique et commerce sur les 46 ha au total que représente l'espace global dédié à l'extension ouest d'Ambérieu. Il est par ailleurs précisé que le SCoT n'est pas le maître d'ouvrage de l'extension ouest d'Ambérieu et qu'il appartiendra à la CCPA de calibrer et de phaser le projet comme elle le souhaite.

La séance est levée à 20 h 30.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.